

DELIBERATION N° 178/77 : OUVERTURE D'UN 2ème BUREAU DE VOTE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'en Janvier 1977, la liste électorale comptait 1423 électeurs et qu'en Décembre 1977 elle en compte environ 2100, soit près de 700 électeurs supplémentaires.

Il importe donc qu'un second bureau de vote soit ouvert avant Mars 1978. Ce bureau de vote pourrait être installé dans la Z.A.C. LUDRES-Sud.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- demande à M. le Préfet de M. & M. l'ouverture d'un second bureau de vote avant mars 1978,
- le second bureau de vote sera installé dans l'école primaire "Pierre LOTI"  
Rue Hector Berlioz / Z.A.C. LUDRES Sud.